

la souveraineté nationale. Cependant notre proposition a rencontré une telle opposition que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de la retirer sans la mettre aux voix pour ne pas la voir rejetée sommairement en session secrète. (Les règlements de la Commission prévoit la confidentialité des délibérations lors de telles sessions.)

J'ajouterai que beaucoup de pays ayant protégé l'Ouganda de toute condamnation sérieuse à la Commission (et qui ont refusé de s'associer à une résolution des États-Unis portant sur les dissidents soviétiques) prêchent très haut ailleurs la promotion des droits de la personne. C'est une triste réalité: le célèbre "deux poids, deux mesures" s'applique aussi aux droits de la personne. Pour sa part, le gouvernement canadien refusera d'entériner la conclusion de la Commission qui prétent s'être acquittée de ses responsabilités d'une façon satisfaisante. Nous avons l'intention de continuer à exercer des pressions, tant au Nations Unies qu'au sein d'autres organismes pour que soient prises des mesures concrètes et sensées afin d'amener le gouvernement de l'Ouganda - parmi tous ceux qui ne cessent de violer les normes de comportement en matière de droits de la personne - à respecter les obligations qu'il a librement contractées.

Par contre, les discussions publiques de cas particuliers dans lesquels on tente de réunir les membres de familles originaires d'Europe de l'Est pourraient avoir de graves répercussions. En effet, les personnes intéressées ne jouissent pas de la protection que donne la notoriété internationale et n'auraient plus aucun recours si, à la suite de négociations rendues publiques, le Canada échouait dans ses efforts pour réunir les membres de la famille. Dans de tels cas, nous avons opté pour une diplomatie "privée" et je suis heureux de vous annoncer que nous avons observé, dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, un accroissement sensible du nombre des familles dont les membres ont été réunis.

Nous sommes soumis à de fortes pressions, surtout de la part de personnes dont l'indignation est enflammées par ce qui peut sembler une attitude officielle de mutisme et d'inactivité de la part du gouvernement.

Dans le cas du Chili (pour lequel j'ai reçu beaucoup de courrier récemment), le Canada a été particulièrement actif et il continuera de l'être aussi longtemps qu'il aura des preuves que les droits de la personne sont violés dans ce pays. En plus de prendre